



Recommandation de sécurité No. 122

Date de la publication	09.06.2017
No. reg. du rapport final	2016060802
Déficit de sécurité	<p>Le 8 juin 2016 à 1 h 30, le point d'attelage entre un véhicule du service des travaux et une pelle mécanique rail-route s'est rompu entre Läuelfingen et la halte de Trimbach. Le wagon a dérivé puis roulé jusqu'à la gare d'Oltén, avant de dérailler sur une aiguille du côté de la sortie Aarburg/ Rothrist et d'y terminer sa course. Personne n'a été blessé.</p> <p>Les véhicules de service peuvent être homologués y compris s'ils n'ont pas de freinage automatique en cas de rupture du point d'attelage.</p>
Recommandation de sécurité	L'OFT devrait contrôler l'exigence minimale posée au système de freinage des véhicules de service afin d'identifier les risques inhérents à toutes les possibilités d'utilisation, et modifier si nécessaire cette exigence.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre. L'adaptation de la nouvelle norme EN 15955 (y compris l'ancienne EN 15954) concernant l'utilisation des véhicules dérailables freinés est en cours au sein du Comité européen de normalisation (probablement d'ici mi-2018). L'OCF se réfère à ces normes européennes harmonisées. L'OFT, en collaboration avec les experts, n'autorise plus les remorques non freinées depuis quelques années.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht